



## Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adulte Handicapé (SAMSAH)

### OBJECTIFS

- Aide pour l'élaboration d'un projet en lien avec les besoins.
- Aide pour la gestion de la vie quotidienne et la santé.
- Accompagnement particulier dans le domaine social, médical et paramédical (kinésithérapeute, diététicien, soutien psychologique, etc ...).

### LEVIERS A ACTIVER

- Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).
- Services sociaux.

### LES BONNES PRATIQUES

- Pour personne handicapée adulte vivant en milieu ordinaire dont le handicap limite les capacités d'autonomie et d'adaptation à la vie sociale.
- Conditions d'âge : de 20 ans à 60 ans (accessible aux plus de 60 ans si le handicap a été reconnu avant les 60 ans).
- Vivre sur le secteur de prise en charge du SAMSAH.
- Orientation par la MDPH.